

Délibération n°2020-05-13**Réf. Nomenclature « Actes » : 113**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Marché de prestation de service pour la réalisation des diagnostics d'assainissement non collectif : attribution des 3 lots

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	79
Pouvoirs	18
Votants	97

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Maryse Badia	à	Michel Pesteil	Laurence Boyer	à	Marc Bujon
Tony Calla	à	Philippe Pelat	Tony Cornelissen	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud	Sandra Delibit	à	Jean-Pierre Guitard
Robert Gantheil	à	Philippe Roche	Patrice Juillard	à	Patrick Jouve
Michel Lacrocq	à	Jean-François Loge	Laurent Nathalie	à	Gérard Loche
Nathalie Le Gall	à	Didier Beaumont	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Christiane Monteil	à	Jean-François Michon	Catherine Nirelli	à	Jean-Pierre Saugeras
François Ratelade	à	Pascal Montigny	Franck Rebuzzi	à	Marie-Claude Lepage
Jean-Marc Sauviat	à	Marilou Padilla- Ratelade	Gilles Magrit	à	Jean-Marc Michelon

- **Élus excusés :**

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Simandoux Nelly (représentée).

Vu les statuts de Haute Corrèze Communauté arrêtés par M. le Préfet le 22 décembre 2017 et révisés le 26 septembre 2019, comprenant l'exercice de la compétence facultative « Gestion d'un Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) dont l'entretien des installations » ;

Le Président explique que les accords-cadres relatifs aux prestations de services du SPANC, ayant pour objet la réalisation de diagnostics et la production de rapports, avaient été conclus pour la période 2018-2020. Ils sont arrivés à échéance le 11 juin 2020.

Un avenant aux accords-cadres avait été conclu afin de prolonger la prestation jusqu'au 31 octobre 2020, permettant d'effectuer une partie des restes à réaliser et de préparer la prochaine consultation.

Les prochains accords-cadres seront des accords-cadres de 2 ans reconductibles 2 fois un an.

La consultation a été lancée le 27 juillet 2020 et les offres ont été ouvertes le 7 septembre 2020. La commission d'appel d'Offres s'est réunie le 21 septembre 2020.

L'allotissement est le suivant :

- **Lot 1 : Zone 1 - Plateau de Millevaches**
Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
- **Lot 2 : Zone 2 - Chavanon-Plateau Bortois**
Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
- **Lot 3 : Zone 3 - Gorges de la Dordogne**
Centre permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

Détail des prix unitaires des diagnostics pour les 3 lots :

- Conception : 90 € HT
- Bonne exécution : 90 € HT
- Existant et périodiques : 73 € HT
- Vente : 85 € HT

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention et , le conseil communautaire :

- **ATTRIBUE** les lots comme présentés ;
- **AUTORISE** le président à signer les accords-cadres correspondants et tous les actes y afférents.

A la majorité	
Votants	97
Pour	96
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 1^{er} octobre 2020

Le président,
Pierre Chevalier

